

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES LEMARCHANDEL

version 2 - 20 juillet 2018

Article 1 - Définitions

- « **Catalogue de formation** » : catalogue édité par LEMARCHANDEL regroupant toutes ses offres de formation ;
- « **Convention annuelle de formation professionnelle continue** » : acte signé par les Parties mentionnant notamment le type de formation choisie, sa forme, son thème, son prix ;
- « **Intervenant** » : désigne la personne physique sélectionnée par LEMARCHANDEL pour assurer les formations auprès des Participants ;
- « **LEMARCHANDEL** » : désigne la société LEMARCHANDEL FORMATION, fournisseeur des Prestations ;
- « **Participant** » : il s'agit d'une personne physique membre du personnel de l'Etablissement qui suivra la formation commandée par l'Etablissement ;
- « **Consommateur** » Toute personne qui entreprend une action de formation à titre individuel et à ses frais.
- « **Partie(s)** » : il s'agit de la société LEMARCHANDEL FORMATION et/ou de l'Etablissement ;
- « **Prestations** » : désignent les prestations de formations décrites à l'article 3 des présentes Conditions Générales de services.

Article 2 - Objet

Les Conditions Générales de services (ci-après « Les Conditions Générales ») engagent la société LEMARCHANDEL FORMATION, SARL au capital de 10.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 523 341 303, ayant son siège social à 12 avenue des Charms 35590 CLAYES et l'Etablissement. LEMARCHANDEL est un organisme gestionnaire du développement professionnel continu (« ODPCC ») habilité à dispenser des programmes de développement professionnel continu (« DPC »), enregistré sous le numéro 1896.

Les Conditions Générales ont pour objet de fixer les conditions et modalités dans lesquelles :

- L'Etablissement commande à LEMARCHANDEL une ou des Prestation(s) de formation ;
- LEMARCHANDEL fournit à l'Etablissement ces Prestations ;
Le Contrat est formé des documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante ;
- Les présentes Conditions Générales de services ;
- La Convention annuelle de formation professionnelle continue.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs stipulations, dans l'un quelconque de ces documents, les Conditions Générales prévaudront.

Article 3 - Description des Prestations

a - Généralités

LEMARCHANDEL est un centre de formation continue pour adultes, spécialisé dans les domaines sanitaire et médico-social. Dans le cadre de son développement LEMARCHANDEL-FORMATION pourra commercialiser auprès d'autres secteurs d'activités ses actions de formation, dans la mesure où elles répondent à un besoin en lien avec les thèmes dispensés par l'organisme à ce jour. LEMARCHANDEL accompagne ainsi notamment des professionnels de santé salariés et libéraux souhaitant développer et / ou perfectionner leurs compétences théoriques et pratiques. Les Prestations proposées par LEMARCHANDEL prennent trois formes :

- Les formations « Intra » dites « sur-mesure » : cette formation répond à un besoin de formation spécifique exprimé par un Etablissement ;
- Les formations « Inter » : il s'agit des formations proposées dans le Catalogue de formation élaboré par LEMARCHANDEL et disponible le cas échéant sur le site internet de LEMARCHANDEL à l'adresse suivante : <http://www.lemarchandel-formation.fr/> ;
- Les formations « Intra-Inter » : désignent les formations répondant à un même besoin exprimé par plusieurs Etablissements ;

Ces trois formes répondent toutes à un programme reprenant les éléments suivants :

- Le format de la formation (distanciel / présentiel) ;
- Le public visé et les prérequis ;
- Le nombre de Participant(s) ;
- Le lieu ;
- Les objectifs pédagogiques ;
- Le contenu détaillé par ½ journée ;
- L'Intervenant son CV et ses références ;
- Précise les moyens pédagogiques utilisés ;
- Mentionne les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ;
- Le système d'évaluation et sanction de la formation ;
- Le règlement intérieur ;
- Les CGS de Lemarchandel-Formation.

b. Formations « Intra »

Les formations « Intra » font l'objet d'une réflexion conjointe entre les Parties et d'une validation de l'Etablissement des éléments du programme.

c. Formation « Intra-Inter »

Les formations « Intra-Inter » proviennent d'une réflexion concertée de plusieurs Etablissements autour d'un même thème. Le lieu de la Prestation est déterminé dans la Convention annuelle de formation professionnelle continue. Le coût total de la formation est divisé au prorata du nombre de Participants de chaque Etablissement (voir article 8 des présentes Conditions Générales).

d. Information au stagiaire en amont de la formation avant leur inscription définitive

Quel que soit le format de formation, le stagiaire aura reçu par mail les informations suivantes avant le début de la formation :

- Le programme et les objectifs de la formation ;
- La liste des formateurs avec la mention de leur titres ou qualités ;
- Les horaires ;
- Les modalités d'évaluation de la formation ;
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires au sein de SON établissement et au sein de Lemarchandel-Formation ;
- Le règlement intérieur applicable à la formation.

Article 4 - Entrée en vigueur et durée

LEMARCHANDEL transmet à l'Etablissement un programme de formation accompagné d'un devis. Dès lors que les Parties se mettent d'accord sur le détail des Prestations à savoir son contenu et le déroulé du programme, LEMARCHANDEL remet à l'Etablissement une Convention annuelle de formation professionnelle continue. Les présentes Conditions Générales de vente entrent en vigueur à la date d'acceptation des Conditions Générales et au jour de la signature de la Convention de formation par les deux Parties. Les présentes Conditions Générales sont conclues pour la durée de la formation concernée et mentionnée sur la Convention annuelle de formation professionnelle continue.

Article 5 - Modification - report - annulation

a. Modification

LEMARCHANDEL se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à son Catalogue de formation, ses programmes et au planning/calendrier de ses formations. LEMARCHANDEL se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les Intervenant(s) et de supprimer un ou plusieurs contenus de sa gamme de formations.

b. Report

LEMARCHANDEL se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des Intervenant(s), en cas de force majeure. Les raisons seront précisées à l'Etablissement par courrier ou courriel. En cas d'annulation à l'initiative de LEMARCHANDEL, l'Etablissement sera intégralement remboursé des sommes versées pour ladite formation.

c. Annulation-Inexécution total ou partielle de l'action de formation par l'établissement

En cas d'annulation totale ou partielle de l'action de formation une facture de dédit sera établie à l'établissement, soit 50% du prix TTC de la formation en cas d'annulation jusqu'à 8 jours avant le début de la première journée de formation, soit 100% TTC pour la veille ou le jour de la formation. Cette indemnité de dédit ne peut pas être imputée sur la participation obligatoire des entreprises au financement de la formation professionnelle continue. Les stagiaires absents en début ou en cours de formation, quels que soit les motifs d'absence, entraînera l'obligation pour l'établissement bénéficiaire de verser à l'organisme une pénalité contractuelle correspondant à 100% du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, et ce, aux fins de réparer le préjudice économique subi par l'organisme de formation. Cette pénalité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être imputée sur la participation obligatoire des établissements au financement de la formation professionnelle continue, article L6331-1 Code du Travail. Les remplacements de Participants sont admis avant le 1er jour de formation, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions d'acceptation à la formation.

Article 6 - Obligations de l'Etablissement

L'Etablissement veille à ce que les Participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et disposent des compétences exigées pour suivre les formations. Dans le cadre des formations Intra-Inter, l'Etablissement reconnaît être tenu d'une obligation de collaboration forte. L'Etablissement s'engage à transmettre à LEMARCHANDEL :

- L'expression de ses besoins de formation ;
- Son projet ;
- Les objectifs de l'Etablissement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES LEMARCHANDEL

version 2 - 20 juillet 2018

Article 7 - Documents remis à l'issue de la formation

LEMARCHANDEL adresse à l'Etablissement, à l'issue de la formation :

- Les attestations individuelles de présence ;
- Les attestations de formation DPC ;
- La copie des feuilles d'émargement dûment complétées par les Participants et l'Intervenant ayant dispensé la formation ;
- Le compte-rendu de fin de formation.

Article 8 - Prix et paiement

Les prix s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Les prix figurent dans les programmes de formation et la Convention annuelle de formation professionnelle continue. Les sommes sont portables et non quérables. Pour les formations « Intra » et les formations « Inter », le coût de la Prestation est supporté par l'Etablissement. Pour les formations « Intra-inter », le coût total de la formation est divisé au prorata du nombre de Participants de chaque Etablissement. Dans ce cas, chaque Etablissement reçoit une facture correspondant à sa quote-part. En contrepartie de la réalisation des Prestations fournies, LEMARCHANDEL facture l'Etablissement la somme forfaitaire prévue dans la Convention annuelle de formation professionnelle continue, à l'issue de la Prestation. Les paiements se font comptant au jour de la réception de la facture. En l'absence de prise en charge de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé, la Prestation sera facturée et due en intégralité par l'Etablissement. En cas de retard dans le règlement des factures, le Client s'engage à verser :

- sur toutes sommes dues et sans mise en demeure préalable une pénalité égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal publié à compter du premier jour de retard à partir de la date d'échéance des factures ;
- une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du code de commerce.

Article 9 - Le Consommateur

a. Généralités

Le consommateur répondant au public et prérequis de formations inter-établissements peut s'inscrire aux formations dispensées par Lemarchandel-Formation. Un contrat de formation professionnelle continue sera alors signé entre les deux parties.

b. Obligation d'information

Le consommateur aura reçu avant son inscription définitive et avant le règlement de tout frais : Les coordonnées, téléphonique, adresse électronique et physique de Lemarchandel-Formation. Le programme de formation reprenant les éléments suivants :

- Le format de la formation (distanciel / présentiel) ;
- Le public visé et les prérequis ;
- Le nombre de Participant(s) ;
- Le lieu ;
- Les objectifs pédagogiques ;
- Le contenu détaillé par ½ journée ;
- L'Intervenant son CV et ses références ;
- Précise les moyens pédagogiques utilisés ;
- Mentionne les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ;
- Le système d'évaluation et sanction de la formation ;
- Le règlement intérieur ;
- Les CGS de Lemarchandel-Formation ;
- Un formulaire de rétractation ;
- Coordonnées du médiateur de la consommation référencé par la CECM en cas de litige.

c. Délai de rétractation

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que, dans un délai de quatorze jours à compter de la signature du contrat de formation professionnelle continue, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'organisme de formation Lemarchandel-Formation. Ce courrier sera accompagné du formulaire de rétractation dûment complété.

d. Paiement de la formation

Il est précisé qu'aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 6353-5 du Code du Travail. Il est également précisé qu'il ne peut être payé, à l'expiration du délai cité une somme supérieure à 30 % du prix convenu ci-dessus. Le solde donnera lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

e. Annulation-Inexécution total ou partielle de l'action de formation par l'établissement

Résiliation anticipée

En application de l'article L.6353-7 du Code du travail, il est rappelé qu'en cas de force majeure dûment reconnue, chacune des parties peut mettre fin au stage de manière anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à Lemarchandel-Formation à due proportion du montant stipulé dans le contrat de formation professionnelle.

Les parties au présent contrat rappellent également que en application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme Lemarchandel-Formation de rembourser le consommateur des sommes indûment perçues de ce fait.

En cas d'annulation totale ou partielle de l'action de formation une pénalité contractuelle devra être versée à Lemarchandel-Formation, soit 50% du prix TTC de la formation en cas d'annulation jusqu'à 8 jours avant le début de la première journée de formation, soit 100% TTC pour la veille ou le jour de la formation. Cette pénalité contractuelle fera l'objet d'une facture d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation.

Réciproquement, toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable à Lemarchandel-Formation fera l'objet d'un remboursement des sommes perçues au prorata du temps de formation exécuté et versera au consommateur une pénalité contractuelle correspondant à 10% du prix de la formation initialement prévue et non exécutée.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Le nom de domaine <http://www.lemarchandel-formation.fr/> est protégé. Cet élément ne peut être utilisé sans l'autorisation expresse de LEMARCHANDEL. Les marques et les logos associés présents sur la Plateforme sont protégés. Ils appartiennent par conséquent exclusivement aux organismes émetteurs. L'Etablissement ne peut utiliser aucun de ces signes ou leur variante sans l'accord préalable desdits organismes.

Concernant la Plateforme :

La plateforme d'apprentissage en ligne accessible à l'adresse <http://www.4bf.fr/moodle/mod/forum/discuss.php?d=1> est un programme basé sur la technologie Moodle soumise à la licence GNU-GPL (GNU General Public License). Toute utilisation non expressément autorisée par la société MOODLE HQ et/ou LEMARCHANDEL au titre des Conditions Générales est illicite, conformément aux articles L.122-4 et L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle. Il est notamment interdit à l'Etablissement de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation de la Plateforme et de son contenu, que ce soit à titre gracieux ou onéreux ;
- toute forme d'utilisation de la Plateforme et de son contenu de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un service similaire, équivalent ou de substitution ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte de la Plateforme et de son contenu au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit sauf en cas d'accord préalable écrit de la société MOODLE HQ et/ou LEMARCHANDEL ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par la société MOODLE HQ et/ou LEMARCHANDEL.

Concernant le contenu pédagogique :

Le contenu pédagogique conçu par les Intervenants sont protégés par le droit d'auteur. Les Intervenants sont titulaires des droits d'auteur sur ces supports.

L'Intervenant a concédé à LEMARCHANDEL une licence d'utilisation sur le contenu pédagogique. Dans ce contexte, l'Etablissement s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces contenus, sans l'accord préalable et écrit de son auteur. L'Etablissement se porte fort du respect de ces interdictions par les Participants qu'il aura désigné.

Concernant les travaux réalisés par les Participants :

Les travaux déposés par les Participants sont protégés par le droit d'auteur. Les Participants sont titulaires du droit d'auteur sur ces travaux.

Article 11 - Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations mises à sa charge par les présentes Conditions Générales, la Partie pourra mettre en demeure l'autre Partie par lettre recommandée avec avis de réception de réparer ce manquement dans un délai maximum de dix (10) jours. Si à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, les Parties pourront résilier de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception, le Contrat, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elles pourraient prétendre.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES LEMARCHANDEL

version 2 - 20 juillet 2018

Article 12 - Responsabilité

LEMARCHANDEL s'engage à apporter toute diligence pour l'exécution des présentes Conditions Générales. A ce titre et pour l'ensemble des obligations à sa charge, LEMARCHANDEL est tenue d'une obligation de moyens. Il est expressément convenu que LEMARCHANDEL sera déchargée de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui lui incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par les tribunaux français. La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avvertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin. LEMARCHANDEL certifie à l'Etablissement qu'elle est titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle limitée aux dommages matériels et corporels directement liés à l'exécution des Prestations pour les besoins des présentes Conditions Générales et souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable. En tout état de cause, la responsabilité de LEMARCHANDEL ne peut être engagée pour les dommages indirects et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits) découlant de la fourniture des Prestations et / ou de l'utilisation de la Plateforme. La responsabilité de LEMARCHANDEL à l'égard de l'Etablissement ne pourra en aucun cas entraîner le paiement de dommages-intérêts au-delà d'un montant égal au prix total payable par l'Etablissement au titre du Contrat.

Article 13 - Confidentialité

Chaque Partie s'engage à conserver la confidentialité des informations échangées au titre des présentes Conditions Générales. Sont considérées comme confidentielles toutes informations, orales ou écrites, transmises sous forme de données, de documents, ou toute autre forme, relatives à l'activité dont l'une ou l'autre des Parties pourrait avoir connaissance à l'occasion des présentes Conditions Générales. Ne seront pas considérées comme confidentielles, les informations dont les Parties renoncent expressément à considérer comme telles, celles tombées dans le domaine public au moment de leur communication, ou celles qui seraient dans le domaine public postérieurement à leur communication sous réserve, dans ce dernier cas, que ce ne soit pas le résultat d'une violation d'une obligation de confidentialité.

Article 14 - Données personnelles

LEMARCHANDEL est enregistrée auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) sous le numéro 1884206.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de clientèle et la prospection commerciale par LEMARCHANDEL. Le destinataire des données est uniquement la société LEMARCHANDEL. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à LEMARCHANDEL FORMATION 12 avenue des Charmes 35590 CLAYES. Lemarchandel-Formation est en cours de mise en conformité concernant l'application du règlement RGPD. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 15 - Publicité

Les Parties peuvent citer le nom de l'autre à titre de référence commerciale, sur tout document comme tout support pendant toute la durée du Contrat et pendant cinq (5) ans après fin contrat.

Article 16 - Prescription

Toute action en responsabilité contre LEMARCHANDEL est prescrite un (1) an après la survenance du fait dommageable générateur.

Article 17 - Clause générale

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales sont nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur pleine validité sauf si elles présentent un caractère indissociable avec la disposition nulle. Le fait pour LEMARCHANDEL de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes Conditions Générales ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative à l'avenir.

Article 18 - Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. Tout litige ou toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties. En cas de désaccord persistant entre LEMARCHANDEL et un Etablissement, il sera porté devant les tribunaux de RENNES.



LEMARCHANDEL
Formation